

LIEUX D'EXERCICE DES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

Les auxiliaires de puériculture exercent dans les structures sanitaires, sociales et médico-sociales

- Hôpitaux publics ou privés (pôle mère-enfant):
 - ❖ maternité,
 - ❖ salle de naissance
 - ❖ pédiatrie,
 - ❖ chirurgie pédiatrique.
 - ❖ urgences et consultations pédiatriques.
- Centre de Protection Maternelle et Infantile.
- Établissement de soins pour enfants handicapés.
- Structure d'accueil du jeune enfant.
- Foyers d'accueil départementaux.
- Centre thérapeutique pédiatrique.

Dans tous les cas, l'auxiliaire de puériculture travaille en collaboration et sous la responsabilité d'un(e) infirmier(ère) ou d'un puériculteur(trice) diplômé(e) d'état.

POURSUITE D'ÉTUDES

Les auxiliaires de puériculture peuvent continuer :

- ✓ Vers le diplôme d'état d'infirmier(ère), d'éducateur(trice) de jeunes enfants ;
- ✓ Passerelle possible avec le diplôme d'état d'aides-soignants



Accès

- Lignes A, C du RER, H depuis la Gare du Nord et J depuis la Gare St Lazare.
- Bus 35 à partir des gares de Pontoise et de Cergy-le-Haut.
- Bus 42 à partir de Cergy-Préfecture.



Lycée Camille PISSARRO

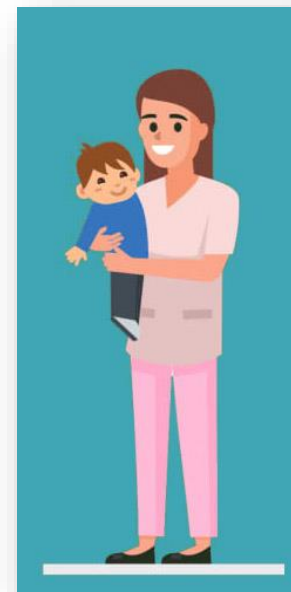
1 rue Henri Matisse
95300 PONTOISE

Tél : 01.34.41.54.54

Fax : 01.30.38.78.40

www.lyc-pissarro-pontoise.ac-versailles.fr
E-mail: ce.0950649p@ac-versailles.fr

Lycée des
Métiers
de la Santé, du Social
et de l'Aide à la Personne



AP

Formation Auxiliaire de Puériculture

pour les titulaires du Baccalauréat
Professionnel ASSP depuis moins d'un an

ou en Terminale
Baccalauréat Professionnel ASSP

Lycée
Camille
PISSARRO

LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Pour être admis à suivre les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture les candidats doivent remplir la condition suivante : être âgés de 17 ans au moins lors de leur entrée en formation (Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur) et être titulaire du baccalauréat ASSP.

LES ÉPREUVES DE SÉLECTIONS

La sélection d'entrée en formation se fait sur la base d'un **dossier** et d'un **entretien de 20 minutes** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

CONDITIONS POUR LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

- ✓ Être titulaire du Bac Pro ASSP depuis moins d'un an
- ✓ Être en terminale Bac Pro ASSP
- ✓ Ne pas avoir interrompu sa scolarité depuis plus d'un an à la date d'inscription à la sélection

ORGANISATION DES ÉTUDES

10 mois de formation à partir de la 1^{ère} semaine de septembre sur une base de 27 heures par semaine en cours et 35 heures par semaine en stage

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

18 Semaines réparties en 6 modules :

Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (112 heures)

Module 1 bis: Activité d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (28 heures)

Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (14 heures)

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77 heures)

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés à l'enfant évaluation et réajustement (154 heures)

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35 heures)

Module : d'accompagnement individualisé (77 heures)



ENSEIGNEMENT PRATIQUE

15 Semaines de stage

Les stages sont réalisés dans les structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Maternité, pédiatrie, chirurgie pédiatrique, pédopsychiatrie
- Multi Accueil collectif et familial
- Etablissement accueillant des enfants handicapés
- Foyer d'accueil départemental
- Centre de Protection maternelle et infantile



L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Les enseignements sont assurés par :

- des cadres de santé, puéricultrices, infirmières-enseignantes permanentes;
- des intervenants extérieurs de secteur sanitaire et social

OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE

Permettre à l'élève

- D'identifier et de répondre aux besoins essentiels de l'enfant en tenant compte de sa famille, de sa culture, de son histoire, de ses habitudes de vie.
- De développer sa réflexion, ses connaissances, son observation et sa créativité.
- De participer de manière active, en collaboration avec les professionnels (elles) de santé, à l'amélioration et à l'évolution de la qualité des soins.
- D'être autonome et responsable tout au long de sa formation.
- De travailler en collaboration et sous la responsabilité d'infirmiers(ères) et de puéricultrices.
- De faire face aux situations d'urgences, d'accompagner et de veiller au confort de l'enfant.
- De développer des qualités d'écoute afin d'établir une communication adaptée à l'enfant et à sa famille
- De développer des compétences de tuteur.